



SAINT ÉTIENNE HANDBALL

DOCUMENTS POUR CONSTITUTION DE LICENCE 2023/2024

Bonjour à toutes et tous,

Votre enfant, ou vous-même souhaitez rejoindre notre club ou renouveler votre licence pour une nouvelle saison de handball.

Vous trouverez ci-dessous les modalités de constitution de la licence 2023/2024.

Pour toute question (notamment pour les nouveaux licenciés et les joueurs mutés) vous pouvez dès à présent nous contacter : contact@st-etienne-handball.fr

Le mail contenant le formulaire à remplir a été envoyé à tous les anciens licenciés. Il peut parfois se trouver dans vos courriers indésirables ou spams.

CRÉATION OU RENOUELEMENT DE LA LICENCE.

NOUVEAU LICENCIÉ :

Première étape indispensable. Fournir au club: nom, prénom, date de naissance et adresse mail.

POUR TOUS (NOUVEAU LICENCIÉ OU RENOUELEMENT DE LICENCE) :

À réception par mail du lien, remplir les informations vous concernant et retourner au club la licence dématérialisée, après avoir importé les pièces jointes nécessaires dont vous trouverez les modèles sur gesthand ou sur le site de la fédération (nous vous invitons grandement à utiliser les modèles FFHB) :

- **Certificat médical** de non contre-indication pour la pratique de handball en loisirs et en compétition ;

Pour les licenciés majeurs : Pour le renouvellement de la licence 2022-23, et si le précédent certificat médical du licencié majeur a été établi postérieurement au 1er juin 2020, un nouveau certificat médical n'est pas obligatoire (*sous réserve d'avoir apporté une réponse négative à chacune des rubriques au questionnaire de santé 2022-23 – en cas de réponse positive à l'une des questions, un certificat médical daté à partir du 1^{er} juin 2022 doit être fourni et téléchargé dans Gest'Hand*).

Pour les licenciés mineurs : le certificat médical n'est désormais plus obligatoire pour les licenciés mineurs, qu'il s'agisse d'une création de licence ou d'un renouvellement.

Ce certificat est remplacé par un questionnaire de santé avec attestation du représentant légal du mineur.

En revanche, en cas de réponse positive à l'une des questions, le licencié mineur devra fournir un certificat médical *daté à partir du 1^{er} juin 2023* (à télécharger dans Gest'Hand).

Nous vous invitons néanmoins à continuer à passer une visite médicale chez votre médecin.

TRÈS IMPORTANT : le certificat médical de non contre indication à la pratique sportive doit :

- * être rédigé en langue française, de façon claire et sans ambiguïté,
- * reprendre les termes suivants « **ne présente pas de contre-indications à la pratique du sport en compétition ou en loisir** »
- * comporter l'identification du médecin : nom, prénom, titre et qualification, adresse,
- * préciser les noms, prénoms et date de naissance du sportif,
- * indiquer la date du jour de l'examen,
- * être signé avec le tampon du médecin,
- * être remis en main propre au sportif en raison du secret médical.

Le certificat médical peut être rédigé sur papier libre à en-tête, sur un formulaire destiné à cet effet ou sur une licence. Il est important que le médecin conserve une copie du certificat et une copie des examens complémentaires éventuellement prescrits.

- **Photographie d'identité**; il est important de télécharger une photo d'identité récente
- **Autorisation parentale fédérale** (pour les mineurs);
- **Copie de pièce d'identité.**

Finaliser la demande et valider le processus : le licencié atteste l'exactitude des informations renseignées et avoir pris connaissance des conditions d'adhésion.

La signature électronique a été mise en place par la fédération et est désormais beaucoup plus simple.

AUCUNE LICENCE NE SERA QUALIFIÉE, QUEL QUE SOIT LE NIVEAU DE JEU, S'IL MANQUE UN SEUL DES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU DOSSIER ET/OU LE PAIEMENT INTÉGRALE DE LA LICENCE.

SANS LICENCE QUALIFIÉE, LE JOUEUR NE PEUT PAS PRENDRE PART A UN MATCH.

TARIFS DES LICENCES 2023 / 2024

Le prix de la licence comprend le reversement aux instances, et la participation pour le matériel neuf et la dotation individuelle pour chaque licencié.

Années de naissance	Collectifs	Prix licences
2018-2017	BabyHand U7	120€
2016-2015	MiniHand U9	140€
2014-2013	U11	155€
2012-2011	U13	165€
2010-2009	U15	185€
2008-2007	U17	185€
2006	U18	200€
2005 et +	Séniors	215€
2005 et +	N2	265€
2005 et +	Loisirs	135€
	Dirigeants	45€

*** Pour pouvoir faire une table de marque, il faut impérativement disposer d'une licence.**

POUR VOTRE RÈGLEMENT, NOUS ACCEPTONS :

– Le virement bancaire sur le compte du club (IBAN FR76 1027 8072 0400 0205 3850 127 / BIC CMCIFR2A) Merci de bien préciser le nom et le prénom du licencié dans le libellé).

– Les chèques bancaires

– les versements en numéraire.

– les chèques vacances et coupons sports.

Nous vous invitons dans la mesure du possible à privilégier le règlement par virement bancaire.

Possibilité de règlement en 5 fois par chèques : les chèques doivent être donnés en début de saison pour valider la licence et seront encaissés en fin de mois (merci de faire des montants arrondis).

Remarques : si vous possédez le PASS'REGION (ex carte M'ra), pensez à déduire 30€ du montant de votre cotisation et faites un chèque de 30€ de caution si au moment de votre règlement vous n'êtes pas encore en possession de votre carte.

Ce chèque vous sera restitué lorsque vous fournirez la photocopie de la carte (obligatoire avant le 31/12/2023).

JOUEURS MUTES (changement de club entre la saison 2022/2023 et la saison 2023/2024)

La date limite de mutation sans avoir besoin de l'avis du club quitté est fixée au 31 juillet 2023

Le changement de club de tout joueur né avant le 01/01/2010 entraîne des frais de mutation pour le club (290 € pour les joueurs nés en en 2006 et avant et de 194 € pour les joueurs nés entre le 01/01/2007 et le 31/12/2010).

C'est pourquoi les joueurs qui mutent au Saint-Étienne Handball doivent s'engager à rester au moins 2 saisons au club.

Avec la licence, un chèque de caution égal à la moitié du coût de la mutation (145 € ou 97 € selon la catégorie) sera demandé.

Il sera retiré uniquement si le joueur quitte le club au terme de sa 1^{ère} saison d'adhésion. »

Les plannings d'entraînements et ainsi que la composition l'encadrement technique pour la saison 2023-2024 sont en cours d'élaboration, nous vous tiendrons informé dès que possible.

Pensez à consulter régulièrement le site et les réseaux sociaux du club.

LES PERMANENCES

Elles auront lieu au Stadium Pierre MAISONNIAL (16 rue Burdeau 42000 ST ETIENNE)

- Mercredi 21 juin 2023 de 14h30 à 16h30
- Lundi 26 juin 2023 de 17h30 à 19h30
- Mardi 27 juin 2023 de 17h30 à 19h30
- Jeudi 29 juin 2023 de 17h30 à 19h30
- Lundi 3 juillet 2023 de 17h30 à 19h30
- Jeudi 6 juillet 2023 de 17h30 à 19h30

D'autres seront précisées ultérieurement